

Ontario...	\$120 pour la mère ou le père et un enfant. \$30 pour un enfant dans un foyer.	\$16 pour le 2 ^e enfant, \$14 pour le 3 ^e , \$12 pour le 4 ^e , \$10 pour le 5 ^e , \$8 pour le 6 ^e . \$25 pour un second enfant dans un foyer nourricier. \$15 pour chacun des autres.	Compris dans le budget sur lequel se fonde l'allocation.	\$180	L'allocation pour la nourriture peut être augmentée sur recommandation du médecin. Du 1 ^{er} septembre au 31 mars, on peut payer une allocation de combustible allant jusqu'à \$24 par mois; dans des conditions particulières, l'allocation de combustible peut être augmentée de 20 p. 100.
Manitoba..	Nourriture, vêtements et services publics, de \$47 à \$59, selon l'âge de l'enfant. Logement: loyer, jusqu'à \$55, ou taxes, assurances et réparations secondaires, jusqu'à \$20 plus le principal et les intérêts d'une hypothèque ou entente au sujet de la vente et réparations majeures nécessaires.	Pour un enfant jusqu'à 3 ans, \$14; de 4 à 6 ans, \$16; de 7 à 11, \$21; de 12 à 18, \$26; (sujet à des déductions à compter du 4 ^e enfant).	\$25	Non fixé.	\$10 par mois si la famille est sans revenu. On peut accorder jusqu'à \$180 par année en cas de besoin extraordinaire, somme qui peut être augmentée en cas de besoin de services domestiques. Allocation de combustible accordée durant 8 mois.
Sask.....	\$60 \$35 pour un enfant qui habite avec un tuteur.	\$10 \$20 pour chaque autre enfant qui habite avec un tuteur.	\$20 Payable également si le père est dans une maison de repos ou sanatorium.	\$450 \$170 si le père invalide est à la maison, dans une maison de repos ou un sanatorium.	La municipalité peut accorder un supplément en vertu du programme d'assistance sociale. Dans les territoires non organisés, la province paie le coût total.
Alberta...	\$70	\$20 pour les 2 ^e et 3 ^e enfants; du 4 ^e au 6 ^e , \$15 chacun; du 7 ^e au 9 ^e , \$10 chacun.	Ne s'applique pas.	\$185	La municipalité de résidence peut accorder un supplément dont la province rembourse 80 p. 100; dans les territoires non organisés, la province paie le coût total.
Col.-Brit..	Les allocations aux mères nécessiteuses sont payées, entre autres, en vertu de la loi sur l'assistance sociale; les chiffres distincts ne sont pas connus.	

¹ Les allocations aux mères nécessiteuses sont payées en vertu de la loi sur l'assistance sociale.